

**Délibération n°2019-06-23**
**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

**L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Nathalie Peyrat** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Marine Belle</b>	à	Christophe Arffeuillère	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Marie-Hélène Pommier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon	<b>Daniel Mazière</b>	à	Claude Bauvy
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Jerôme Valade</b>	à	Jean Valade


- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Valérie Lamour ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

**Délibération n°2019-06-23**

Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
 Reçu en préfecture le 19/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20191212-20190623-DE

Le trésorier a transmis :

- concernant le budget principal, la liste n°3403300512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 2 904,99 € ;
- concernant le budget annexe « Déchets ménagers et assimilés », la liste n°3417500512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 303,66 € ;
- concernant le budget annexe « Spanc », la liste n°3417710212 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 334,40 €.

Ces montants seront mandatés au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal, du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » et budget annexe « Spanc ».

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des pièces inscrites dans les listes de créances irrécouvrables n°3403300512 du budget principal, n°3417500512 du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » et n°3417710212 du budget annexe « Spanc ».

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 12 décembre 2019**

Le président,  
Pierre Chevalier

